



**Vous résidez en France et  
percevez une retraite ou  
pension allemande de la  
*Deutsche Rentenversicherung* ?**

**Voici la marche à suivre pour  
déclarer vos impôts en 2025**



INFOBEST est un réseau d'instances d'information et de conseil sur les questions transfrontalières entre la France, l'Allemagne et la Suisse. Seules des informations générales sur la fiscalité, sur les règles des conventions relatives à la double imposition et sur le statut des travailleur-se-s frontalier-e-s sont données. Le réseau INFOBEST n'est pas autorisé à fournir une assistance pour les déclarations d'impôts, ni en France, ni en Allemagne, ni en Suisse. Avec cette brochure dédiée exclusivement à la déclaration des pensions et retraites de source allemande, le réseau INFOBEST souhaite néanmoins partager un guide général succinct pour remplir les formulaires de déclaration d'impôt en France. Pour toute question complémentaire, veuillez contacter votre administration fiscale ou un expert-comptable.

## Sommaire

Informations de base : délais, forme et formulaires de déclaration .....	3
Déclaration en ligne .....	4
Cas de figure n°1 : vous êtes affilié-e à l'assurance maladie en Allemagne car vous ne percevez pas de retraite française.....	6
➤ Formulaire bleu CERFA 2042 (Déclaration des revenus).....	6
➤ Formulaire rose CERFA 2047 (Déclaration des revenus de source étrangère) .....	6
Cas de figure n°2 : vous êtes affilié-e à l'assurance maladie en France car vous percevez une retraite française .....	7
➤ Première étape : Détermination du montant de la retraite à déclarer – la CSG déductible .....	7
➤ Deuxième étape : Remplir la déclaration d'impôt .....	8
✓ Formulaire bleu CERFA 2042 (Déclaration des revenus).....	8
✓ Formulaire rose CERFA 2047 (Déclaration des revenus de source étrangère) .....	9
✓ Formulaire CERFA 2042-C (Déclaration complémentaire) .....	10
➤ Troisième étape : CSG, CRDS – Détermination du niveau de cotisation .....	11
Niveau de cotisation selon le revenu fiscal de référence de l'année 2022 .....	12
Annexe : Calcul de la CSG déductible.....	14

## Les retraites de la caisse de retraite allemande (*Deutsche Rentenversicherung*) et retraites complémentaires d'entreprise (*Betriebsrente*) sont imposables dans le pays de résidence

Depuis le 1er janvier 2016, ces retraites sont exclusivement imposables dans le pays de résidence des bénéficiaires. C'est ce que prévoit un avenant à la convention fiscale franco-allemande, signé le 31 mars 2015. Concrètement, les retraites perçues depuis 2016 ne sont pas imposables en Allemagne et le fisc allemand ne vous réclamera donc ni impôt ni justificatif.

Les retraites de source allemande doivent donc être déclarées dans la déclaration d'impôt française.

### Informations de base : délais, forme et formulaires de déclaration

La période annuelle pour le dépôt de déclaration d'impôt se déroule d'avril à juin. Elle a commencé le 10 avril et le dernier jour de dépôt pour la déclaration en ligne dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin est fixé au 5 juin (à 23h59 au plus tard). La version papier des formulaires de déclaration doit, quant à elle, être déposée le 20 mai au plus tard.

Depuis 2021, la déclaration en ligne est obligatoire pour les personnes dont la résidence principale est équipée d'un accès à Internet. C'est pourquoi l'administration fiscale n'envoie généralement plus les formulaires préremplis. Si vous n'avez pas la possibilité d'effectuer votre déclaration d'impôt en ligne, vous pouvez obtenir auprès de votre administration fiscale une impression de votre déclaration d'impôt préremplie ainsi que, le cas échéant, les documents nécessaires à un dépôt sur papier.

Les formulaires peuvent être téléchargés sur le portail  [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Indiquez le numéro du formulaire dans la barre de recherche - vous trouverez les formulaires actuels dans la rubrique correspondante sous « Millésime 2025 ».

Les indications qui vont suivre sont destinées à une déclaration sur papier, mais peuvent également fournir des points de repère pour la déclaration en ligne. Vous trouverez des informations générales succinctes sur la déclaration en ligne ci-après.



## Déclaration en ligne

Les cases à remplir ou à modifier sur la déclaration en ligne sont sensiblement les mêmes que pour la déclaration papier et ont les mêmes références, vous pouvez donc vous reporter aux indications de cette fiche.

Sur votre déclaration en ligne, vous pouvez faire apparaître les mentions spécifiques au formulaire 2047 (Déclaration des revenus de source étrangère), à partir de l'étape 3 « revenus et charges », en cliquant sur « Déclarations ANNEXES », comme ci-dessous.

► Accueil

► Déclaration de revenus

Consulter l'aide

Étape 1  
Étapes préalables

Étape 2  
Renseignements personnels

Étape 3  
Revenus et charges

Étape 4  
Résumé et signature

Étape 5  
Fin de déclaration

Déclaration principale - revenus 2024

◀ Précédent

Suivant ▶

SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE

Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouvez utiliser le moteur de recherche :

Ex : saisissez « 7UD » ou « dons »

Rechercher

DÉCLARATION DE REVENUS

Les rubriques à cocher sont celles de la déclaration de revenus principale qui regroupe les déclarations n° 2042 / 2042C / 2042 RIC1 / 2042 C PRO / 2042 IOM.

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : **Déclarations ANNEXES**

REVENUS

Traitements, salaires

Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux

Le formulaire 2047 sera alors disponible en cliquant ensuite sur « Déclaration des revenus 2024 encaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en France ».

## Déclarations annexes

- |                                     |  |                    |
|-------------------------------------|--|--------------------|
| <input type="checkbox"/>            | Déclaration des revenus fonciers 2024  | N° 2044            |
| <input type="checkbox"/>            | Déclaration spéciale des revenus fonciers 2024   | N° 2044 Spéciale   |
| <input type="checkbox"/>            | Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé  | N° 2044 EB         |
| <input type="checkbox"/>            | Déclaration complémentaire spécifique annuelle - Pinel Bretagne  | N° 2041PB          |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Déclaration des revenus 2024 encaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en France (y compris la fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable n° 2047 suisse)   | N° 2047            |
| <input type="checkbox"/>            | Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2024<br><i>Si vous êtes dispensé(e) de dépôt d'une déclaration de plus ou moins-values (consultez les cas de dispense en cliquant ici), ne cochez rien et cliquez sur « Valider »</i>  | N° 2074            |
| <input type="checkbox"/>            | Déclaration des plus-values en report d'imposition en 2024   | N° 2074 I          |
| <input type="checkbox"/>            | Déclaration des plus-values réalisées en 2024 : Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention  | N° 2074 ABT        |
| <input type="checkbox"/>            | Déclaration des plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2024 par des dirigeants de PME européennes en vue de leur départ en retraite  | N° 2074 DIR        |
| <input type="checkbox"/>            | Déclaration de certaines plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2024 par les impatriés   | N° 2074 IMP        |
| <input type="checkbox"/>            | Déclaration d'imputation entre plus-values et moins-values   | N° 2074 CMV        |
| <input type="checkbox"/>            | Déclaration des gains réalisés en 2024 dans le cadre d'un Plan Épargne Avenir Climat   | N° 2074 PEAC       |
| <input type="checkbox"/>            | Déclaration des revenus 2024 (départ à l'étranger ou retour en France)   | N° 2042 NR         |
| <input type="checkbox"/>            | Déclaration de retenue à la source - année 2024  | N° 2041 E          |
| <input type="checkbox"/>            | Déclaration par un résident d'un compte ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger (compte bancaire ou compte d'actifs numériques) ou d'un contrat de capitalisation ou d'un placement de même nature (dont contrat d'assurance-vie) souscrit hors de France, modifié ou dénoué en 2024. | N° 3916 - 3916 bis |
| <input type="checkbox"/>            | Déclaration des investissements réalisés en 2024 dans un département ou une collectivité d'outre-mer   | N° 2083 PART       |
| <input type="checkbox"/>            | Déclaration des plus ou moins-values suite à cessions d'actifs numériques  | N° 2086            |
| <input type="checkbox"/>            | Déclaration de contrat de prêt (intermédiaire, emprunteur ou prêteur)  | N° 2062            |

◀ Annuler

Valider ▶

Après avoir validé la sélection des formulaires qui vous concernent, vous retomberez à nouveau sur la page dédiée aux revenus. Assurez-vous que la case « Comptes à l'étranger, Revenus de source étrangère, etc » soit cochée avant de passer à la page suivante.

## DIVERS

- Comptes à l'étranger, Revenus de source étrangère, Reprise de réductions ou de crédits d'impôts, Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales, Revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS



Si vous ouvrez le formulaire 2047 pour la première fois, une liste s'affichera alors pour vous demander quel type de revenus vous souhaitez déclarer.

Il suffira ici de cocher la première case « des traitements, salaires, pensions et rentes imposables en France » et, si vous percevez des retraites françaises et étrangères, la dernière case « des revenus de source étrangère imposables aux contributions sociales ». Les cases 1AM/1BM et 8TX/8QX/8TH/8QH/8TV/8QV seront alors automatiquement disponibles.

## Cas de figure n°1 : vous êtes affilié-e à l'assurance maladie en Allemagne car vous ne percevez pas de retraite française

**Pour mémoire** : les cotisations sociales « *Pflege- und Krankenversicherungsbeiträge* » sont déduites à la source tous les mois sur vos retraites allemandes. Le montant à indiquer correspond à votre pension nette (pension brute - les cotisations d'assurance maladie et d'assurance dépendance).

Pour la déclaration d'impôt, vous aurez besoin de deux formulaires :

- 1) CERFA 2042 (formulaire bleu – Déclaration revenus)
- 2) CERFA 2047 (formulaire rose – Revenus de source étrangère et revenus encaissés à l'étranger)

### ➤ Formulaire bleu CERFA 2042 (Déclaration des revenus)

Les pensions allemandes n'apparaissent pas sur cette déclaration préremplie. Vous devez calculer vous-même la somme à rajouter. La caisse de retraite allemande peut vous envoyer sur demande un récapitulatif des montants versés au cours de l'année :  [Rentenbezugsbescheinigung](#).

Les retraites versées par les caisses privées ou par les caisses d'entreprise allemandes « *Betriebsrenten* » sont également soumises à l'impôt en France et doivent par conséquent également être indiquées sur la déclaration de revenus française.

Ainsi, renseignez sur la page 3, dans la case **1AM** s'il est question de vos revenus **et/ou 1BM** s'il s'agit de ceux de votre conjoint-e, le total de :

- La pension allemande légale (DRV)
- La retraite payée par une caisse privée allemande
- La retraite payée par une caisse d'entreprise allemande « *Betriebsrente* ».

En résumé, il convient de renseigner le montant total annuel des pensions allemandes perçu par chaque membre du foyer fiscal, dans la case **1AM** et/ou **1BM**.

### ➤ Formulaire rose CERFA 2047 (Déclaration des revenus de source étrangère)

Ce formulaire sert à déclarer les revenus de source étrangère et doit être renvoyé en même temps que le formulaire 2042.

Inscrivez le montant total annuel de votre (vos) retraite(s) allemande(s) sur la première page dans l'onglet 1.12 « **PENSIONS, RETRAITES, RENTES** » (Lignes déclarant 1 / déclarant 2 s'il s'agit des retraites de votre conjoint-e).

**ATTENTION** : Comme les retraites allemandes sont imposables dans le pays de résidence depuis 2016, vous n'avez pas le droit au crédit d'impôt sur revenus étrangers : l'onglet 6 « Revenus imposables ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français » n'est pas à remplir et vous ne devez rien reporter dans la case 8TK dans le formulaire 2042.

## Cas de figure n°2 : vous êtes affilié-e à l'assurance maladie en France car vous percevez une retraite française

Si vous percevez également des revenus en France (retraites, salaires) en plus de vos pensions allemandes et que votre résidence fiscale se trouve en France, vous êtes obligatoirement affilié-e au régime français de l'assurance maladie. L'Etat allemand ne vous prélève dès lors aucune cotisation sociale « *Pflege- und Krankenversicherungsbeiträge* » sur vos retraites allemandes.

**ATTENTION** : Dans ce cas, sur vos retraites allemandes perçues en 2024 et pour les années ultérieures, des cotisations sociales françaises pourraient être à payer en France avec votre impôt sur le revenu sous forme de **CSG** (Contribution sociale généralisée) et de **CRDS** (Contribution pour le remboursement de la dette sociale). Dans le cas où l'assujettissement est à taux plein ou à taux médian, la **Casa** (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) sera également à payer.

S'il ne s'agit pas de votre première déclaration d'impôt en France, munissez-vous de l'**avis de l'année N-1** (avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023) et de l'**avis de l'année N-2** (avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022). Ils vous seront utiles pour les étapes suivantes.

### ➤ Première étape : Détermination du montant de la retraite à déclarer – la CSG déductible

En principe, le montant brut de votre retraite allemande doit être déclaré en France. La caisse de retraite allemande, la *Deutsche Rentenversicherung* (DRV), peut vous envoyer sur demande un récapitulatif des montants versés au cours de l'année (  *Rentenbezugsbescheinigung*). Concrètement, il s'agit des sommes perçues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024.

Les contribuables qui ont déclaré en 2024 des retraites allemandes de 2023 et qui ont payé de la CSG sur ces dernières peuvent déduire une fraction du montant de la CSG des pensions allemandes qu'ils déclarent en 2025 pour les revenus de 2024. La déductibilité d'une partie des cotisations de sécurité sociale versées au cours des années précédentes entraîne en fin de compte une imposition du montant net des pensions.

Le montant de la CSG déductible est indiqué sur l'avis d'imposition 2024 pour les revenus de 2023. Vous pouvez également calculer le montant déductible à l'aide du tableau et des explications en annexe de cette notice.

## ➤ Deuxième étape : Remplir la déclaration d'impôt

Une fois que le montant imposable de la pension est déterminé, il est temps de reporter ce montant dans les différents formulaires.

Pour votre déclaration d'impôts en version papier, vous avez besoin de 3 formulaires :

- 1) CERFA 2042 (formulaire bleu - Déclaration des revenus)
- 2) CERFA 2047 (formulaire rose - Revenus de source étrangère et revenus encaissés à l'étranger)
- 3) CERFA 2042-C (Déclaration complémentaire à la déclaration de revenus) **UNIQUEMENT VALABLE POUR LA VERSION PAPIER**

### ✓ Formulaire bleu CERFA 2042 (Déclaration des revenus)

Sur ce formulaire sont déjà inscrites vos retraites françaises (du moins si vous remplissez votre déclaration en ligne), auxquelles il conviendra d'ajouter la (les) retraite(s) allemande(s) en insérant le(s) montant(s) total (totaux) sur la page 3 sous « Autres pensions imposables de source étrangère ». Renseignez la case **1AM** et/ou **1BM** s'il s'agit des retraites de votre conjoint·e.

**ATTENTION** : Si vous avez déjà payé de la CSG en 2024 sur vos revenus en 2023, vous pouvez déduire en 2025 une fraction du montant de la CSG retenu sur vos revenus en 2024 (cf. [première étape ci-dessus](#)). Le montant de vos retraites après soustraction de la CSG déductible est à reporter dans la/les case(s) 1AM et/ou 1BM.



En cas de déclaration de vos revenus en ligne, un message apparaîtra lorsque vous aurez renseigné un montant dans la case 1AM et/ou 1BM :

Autres pensions de source étrangère

**1AM**

**1BM**

**Vous avez perçu des pensions de source étrangère déclarées en 1AM et/ou 1BM. Si vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie français, n'oubliez pas de remplir les rubriques 8TV, 8QV, 8TH, 8QX selon le taux de CSG applicable à votre situation. Pour connaître la ou les rubriques à renseigner en fonction du taux de CSG applicable, vous pouvez vous reporter à l'imprimé n° 2041 GG disponible sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)**

Les cases 8TX/8QX/8TH/8QH/8TV/8QV sont disponibles dans la rubrique DIVERS quelques pages plus loin.

✓ Formulaire rose CERFA 2047 (Déclaration des revenus de source étrangère)

Ce formulaire doit être renvoyé en même temps que le formulaire 2042.

Page 1 : renseignez le même montant que celui indiqué en case 1AM/1BM du formulaire bleu (Formulaire 2042) dans l'onglet 1.12 « PENSIONS, RETRAITES, RENTES », Lignes déclarant 1 / déclarant 2 s'il s'agit des retraites de votre conjoint-e.

**ATTENTION** : Comme les retraites allemandes sont imposables en France depuis 2016, vous ne pouvez plus faire valoir le crédit d'impôt et ne devez donc pas remplir l'onglet 6 du formulaire 2047.

Page 4 : Comme votre retraite allemande est soumise à la CSG/CRDS en France, le montant brut de vos retraites allemandes (sans déduction de CSG) doit encore être inscrit en page 4 dans la rubrique 9 (Revenus de source étrangère imposables aux cotisations sociales) en fonction du montant de votre revenu de référence – [plus d'informations à la troisième étape ci-dessous](#) :

- Pour le Déclarant 1 : dans la case 8TV ou 8TH ou 8TX ;
- Pour le Déclarant 2 : dans la case 8QV ou 8QH ou 8QX.

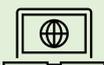
## ✓ Formulaire CERFA 2042-C (Déclaration complémentaire)

Ce formulaire doit être renvoyé en même temps que les formulaires 2042 et 2047. Vous pouvez vous le procurer auprès de votre centre des impôts (ou en ligne sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)). C'est en fonction de ce qui sera déclaré dans ce formulaire, que le montant de la CSG, CRDS et CASA, le cas échéant, sera déterminé.

Page 1 : En haut à droite, indiquez votre nom et votre adresse et signez tout en bas à gauche.

Page 4 : Sous la rubrique 8 « Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales », vous devez indiquer le **montant brut** de vos retraites allemandes (sans déduction de CSG) en fonction du montant de votre revenu de référence – [plus d'informations à la troisième étape ci-dessous](#) :

- Pour le Déclarant 1 : dans la case 8TV ou 8TH ou 8TX ;
- Pour le Déclarant 2 : dans la case 8QV ou 8QH ou 8QX.



Pour la déclaration en ligne, cela se présente comme suit :

Accueil

Sélection des rubriques de la déclaration principale

Sélection des annexes

Déclaration de revenus

Annexe n°2047

Consulter l'aide

Étape 1 Étapes préalables

Étape 2 Renseignements personnels

Étape 3 Revenus et charges

Étape 4 Résumé et signature

Étape 5 Fin de déclaration

Déclaration principale - revenus 2024

Précédent

Suivant

DIVERS

Notice

**Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales**  
Revenus d'activité et de remplacement de source étrangère et salaire différé de l'héritier d'un exploitant agricole, imposables à la CRDS, à la CASA (certaines pensions et allocations de préretraite) et à la CSG au taux :

- revenus non salariaux		9,2 %	8TQ	<input type="text"/>					
- salaires		9,2 %	8TR	<input type="text"/>					
- allocations de préretraite		9,2 %	8SC	<input type="text"/>					
- allocations de chômage	6,2 %	8SW	<input type="text"/>	3,8 %	8SX	<input type="text"/>			
- indemnités journalières de maladie, maternité, accident du travail		6,2 %	8TW	<input type="text"/>					
- pensions de retraite et d'invalidité									
	8,3 %		8TV	<input type="text"/>	8QV	<input type="text"/>			
	6,6 %		8TH	<input type="text"/>	8QH	<input type="text"/>			
	3,8 %		8TX	<input type="text"/>	8QX	<input type="text"/>			
- pensions en capital soumises à imposition forfaitaire									
	8,3 %	8SA	<input type="text"/>	6,6 %	8SD	<input type="text"/>	3,8 %	8SB	<input type="text"/>

➤ Troisième étape : CSG, CRDS – Détermination du niveau de cotisation

Il existe quatre niveaux d'assujettissement aux cotisations sociales :

- L'exonération : aucune cotisation sociale française n'est à payer sur votre retraite allemande.
- L'assujettissement à taux réduit : des cotisations sociales françaises sont à payer en France sous forme de CSG (3,8%) et de CRDS (0,5%).
- L'assujettissement à taux médian : des cotisations sociales françaises sont à payer en France sous forme de CSG (6,6%), de CRDS (0,5%) et de Casa (0,3%).
- L'assujettissement à taux plein : des cotisations sociales françaises sont à payer en France sous forme de CSG (8,3%), de CRDS (0,5%) et de Casa (0,3%).

Votre niveau d'assujettissement dépendra de votre revenu fiscal de référence de l'année N-2 (avis 2023 sur les revenus 2022) ainsi que de votre nombre de parts (ou quotient familial).

Le revenu fiscal de référence ainsi que le nombre de parts de l'année 2022 figure dans le cadre en bas à droite de votre avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 :

**Revenu fiscal de référence :**

**Nombre de parts :**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

## Déclaration 2025 sur les revenus 2024 :

### Niveau de cotisation selon le revenu fiscal de référence de l'année 2022

Pour déterminer les plafonds de revenus en fonction de votre nombre de parts fiscales, vous pouvez utiliser le simulateur du site de l'Assurance retraite (<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/portail-info/home/retraite/paiements-retraite/prelevements-sociaux-retraite.html>) ou le tableau ci-dessous :

Plafond d'exonération :		Plafond d'assujettissement à taux réduit :		Plafond d'assujettissement à taux médian :	
Nombre de parts fiscales	Revenu fiscal de référence 2022	Nombre de parts fiscales	Revenu fiscal de référence 2022	Nombre de parts fiscales	Revenu fiscal de référence 2022
1	12 230	1	15 988	1	24 813
1,5	15 495	1,5	20 257	1,5	31 436
2	18 760	2	24 526	2	38 059
2,5	22 025	2,5	28 795	2,5	44 682
3	25 290	3	33 064	3	51 305
Par demi-part supplémentaire	3 265	Par demi-part supplémentaire	4 269	Par demi-part supplémentaire	6 623

- Si votre revenu fiscal de référence de l'année 2022 est **inférieur ou égal au plafond d'exonération** correspondant à votre nombre de parts fiscales, alors vous serez **exonéré·e de contributions sociales** sur votre retraite allemande et aucune case supplémentaire ne sera à remplir sur la déclaration de revenus.
- Si votre revenu fiscal de référence de l'année 2022 se trouve **entre le plafond d'exonération et le plafond s'assujettissement à taux réduit** correspondant à votre nombre de part fiscales, alors vous paierez des **cotisations sociales à taux réduit**. Dans ce cas, le montant brut annuel de votre (vos) retraite(s) allemande(s) devra figurer dans la case 8TX/8QX dans la rubrique 9 page 4 du formulaire 2047 (feuille rose) et devra être reporté à la rubrique 8 (page 4) du formulaire 2042 C (complémentaire) dans la case 8TX/8QX.
- Si votre revenu fiscal de référence de l'année 2022 se trouve **entre le plafond d'assujettissement à taux réduit et le plafond s'assujettissement à taux médian** correspondant à votre nombre de part fiscales, alors vous paierez des **cotisations sociales à taux médian**. Dans ce cas, le montant brut annuel de votre (vos) retraite(s) allemande(s) devra figurer dans la case 8TH/8QH dans la rubrique 9 page 4 du formulaire 2047 (feuille rose) et devra être reporté à la rubrique 8 (page 4) du formulaire 2042 C (complémentaire) dans la case 8TH/8QH. À noter également : l'avertissement dans l'encadré ci-dessous.
- Si votre revenu fiscal de référence de l'année 2022 est **supérieur au plafond d'assujettissement à taux médian** correspondant à votre nombre de parts fiscales, alors vous paierez des **cotisations sociales à taux plein**. Dans ce cas, le montant brut total annuel de votre (vos) pension(s) allemande(s) devra figurer dans la case 8TV/8QV dans la rubrique 9 page 4 du formulaire 2047 (feuille rose) et devra être reporté à la rubrique 8 (page 4) du formulaire 2042 C (complémentaire) dans la case 8TV/8QV.

A noter : Les niveaux d'assujettissement au taux médian et au taux plein impliquent un dépassement des plafonds respectifs pendant deux années consécutives !

Si votre revenu fiscal de référence de 2022 est situé dans les tranches d'assujettissement au taux médian ou au taux plein, il y a lieu de vérifier sur votre **avis d'imposition N-3** (avis 2022 sur les revenus 2021) si votre **revenu de référence dépasse deux années de suite** le plafond pour le taux de cotisation concerné. Si ce n'est pas le cas, parce que le revenu de référence 2021 était inférieur, vous paierez le taux réduit de cotisation.

Si vous n'êtes pas sûr du niveau d'assujettissement qui vous est applicable, le centre des impôts de votre lieu de résidence pourra vous apporter l'aide nécessaire.

Pensez quoi qu'il arrive à vous faire des copies complètes et lisibles de vos déclarations avant l'envoi de celles-ci.

## Remarques de fin

Ce guide couvre les questions les plus courantes concernant la déclaration des retraites allemandes en France. Cependant, par principe, nous ne sommes pas autorisé·e·s à fournir une assistance pour les déclarations d'impôts, ni en France, ni en Allemagne, ni en Suisse. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre déclaration de revenus, vous pouvez :

- Prendre un rendez-vous avec votre centre des Finances publiques via votre espace particulier ou via la  [page d'accueil de l'administration fiscale](#); cliquez sur l'icône « Contact et prise de RDV » en haut à droite → vous pourrez choisir votre type de rendez-vous : sur place « au guichet », « par téléphone » afin d'être rappelé·e au numéro que vous indiquerez ou, le cas échéant, par visioconférence dans un point de proximité ;
- Vous rendre dans un  [espace France Services](#) ;
- Prendre contact avec  [un expert-comptable ou conseiller fiscal](#).

## Annexe : Calcul de la CSG déductible

La part de CSG déductible dépend du taux d'imposition de celle-ci selon le tableau suivant :

Taux de CSG appliquée Sur revenus 2022	Taux de CSG déductible associé	Calcul de la CSG déductible
8,3%	5,9%	Revenus 2023 déclarés en <b>8TV</b> x <b>0,059</b>
6,6%	4,2%	Revenus 2023 déclarés en <b>8TH</b> x <b>0,042</b>
3,8%	3,8%	Revenus 2023 déclarés en <b>8TX</b> x <b>0,038</b>

**Ex 1** : vous avez déclaré au titre des revenus 2023, une pension de retraite allemande de 15 000 € à la rubrique 8TV afin qu'elle soit soumise à une CSG au taux de 8,3%. Vous avez payé en septembre 2024 une CSG à ce titre d'un montant de 1 245 €. Le montant de la CSG déductible au titre des revenus 2024 est de  $15\,000 \times 0,059 = 885$  €.

Vous avez perçu en 2024 une pension imposable de source étrangère de 15 400 €. Vous devez déduire de cette somme les 885 € de CSG déductible ci-dessus et déclarer en **case 1 AM/1BM** (page 3 du formulaire 2042) une somme de 14 515 € ( $15\,400 - 885 = 14\,515$ ) et reportez-la en page 1 du formulaire 2047 sous 12. « Pensions, retraites, rentes ». Si vos conditions d'imposition n'ont pas changé, vous devez déclarer le montant brut de vos retraites allemandes (15 400€) en **case 8TV/8QV** (page 4 des formulaires 2047 et 2042-C).

**Ex 2** : Vous avez déclaré au titre des revenus 2023, une pension de retraite allemande de 10 000€ à la rubrique 8TX afin qu'elle soit soumise à une CSG au taux de 3,8%. Vous avez payé en septembre 2024 une CSG à ce titre d'un montant de 380€. Le montant de la CSG déductible au titre des revenus 2024 est de  $10\,000 \times 0,038 = 380$ €.

Vous avez perçu en 2024 une pension allemande de 10 200€. Vous devez déduire de cette somme les 380€ de CSG déductible ci-dessus et déclarer en **case 1AM/1BM** (page 3 du formulaire 2042) une somme de 9 820€ ( $10\,200 - 380 = 9\,820$ ) et reportez-la en page 1 du formulaire 2047 sous 12. « Pensions, retraites, rentes ». Si vos conditions d'imposition n'ont pas changé, vous devez déclarer le montant brut de vos retraites allemandes (10 200€) en **case 8TX/8QX** (page 4 des formulaires 2047 et 2042-C).

Si vous n'êtes pas sûr de la part de CSG déductible qui vous est applicable, le centre des impôts de votre lieu de résidence pourra vous apporter l'aide nécessaire.

# INFOBEST



## CONTACTS DES QUATRE INFOBESTS :

### INFOBEST PAMINA

2 rue du Général Mittelhauser  
F-67630 Lauterbourg  
+33 (0)3 68 33 88 00  
[infobest@eurodistrict-pamina.eu](mailto:infobest@eurodistrict-pamina.eu)

### INFOBEST Vogelgrun/Breisach

c/o Art'Rhena, Île du Rhin  
F-68600 Vogelgrun  
+33 (0)3 89 72 04 63  
+49 (0)7667 832 99  
[vogelgrun-breisach@infobest.eu](mailto:vogelgrun-breisach@infobest.eu)

### INFOBEST Kehl/Strasbourg

Rehfusplatz 11  
D-77694 Kehl am Rhein  
+49 (0)7851 9479 0  
+33 (0)3 88 76 68 98  
[kehl-strasbourg@infobest.eu](mailto:kehl-strasbourg@infobest.eu)

### INFOBEST PALMRAIN

Pont du Palmrain  
F-68128 Village-Neuf  
+33 (0)3 89 70 13 85  
+49 (0)7621 750 35  
+41 (0)61 322 74 22  
[palmrain@infobest.eu](mailto:palmrain@infobest.eu)

© 2025

INFOBEST Vogelgrun/Breisach & INFOBEST PAMINA  
[www.infobest.eu](http://www.infobest.eu)



Le contenu de cette notice a été rédigé avec le plus grand soin. Cependant, d'éventuelle erreurs ne sauraient engager notre responsabilité.